



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la Préfecture du DOUBS - NAF 9499Z - SIRET 53243048500021

Formation des Experts de Justice

Session du Vendredi 18 novembre 2022 – Journée complète

**De l'accident de la voie publique à la réparation des
dommages matériels et corporels**

Regards croisés à propos de l'expertise judiciaire.

PALAIS DE JUSTICE DE BESANCON

Salle modulable - 1^{er} étage

1 rue Mégevand

25000 BESANCON

SESSION de FORMATION EJ 5
L'expertise en accidentologie

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir l'intérêt d'une expertise multidisciplinaire dans les accidents de la voie publique

Être capable :

- Penser à faire appel aux nouvelles technologies

Pour savoir :

- Les utiliser pour rechercher les responsabilités de l'accident dans l'évaluation de l'imputabilité des dommages corporels

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'appel de Besançon ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature près le Procureur de la République ;
- Avocats ;
- Magistrats du parquet et du siège.

Durée de la formation :

8 heures – remise d'une attestation de suivi et d'assiduité.

Tarif :

Membres CEJCA, postulants et avocats : 60,00 €.

Non-membre de la Compagnie : 100,00 €.

Offert pour les magistrats.

PLAN DE FORMATION

08h30 - 08h40 :

*Présentation des conférenciers par Monsieur **David BLOND**, Président de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'appel de Besançon.*

08h40 – 09h20 :

*Le rôle de la Gendarmerie Nationale sur la scène de l'accident, par Monsieur le **Maréchal des Logis Chef DAOUI** (Brigade d'Ecole-Valentin).*

09h20 – 10h00 :

*Le rôle des premiers secours sur les lieux de l'accident, par Docteur Thibault **VIEILLE –Anesthésiste réanimateur CHRU BESANCON***

10h00 – 10h40 :

*La mise en cause et responsabilités des revêtements routiers dans la genèse de l'accident de la voie publique, par Monsieur **Patrick CULA**, ingénieur des Travaux Publics.*

10 h 40 – 10h50 :

Questions – réponses

11h10 – 12h00 :

*La recherche de responsabilité lors d'un accident, par Monsieur **RENAUD** et Monsieur **ZERDOUMI**, BCA Automobile.*

REPRISE DES TRAVAUX

13h30 – 15h00 :

*Les apports de la technologie numérique dans le domaine de l'accidentologie par Monsieur Bertrand **ASTRIC** (PhD), expert en informatique près la Cour d'appel de Besançon, Monsieur **DAOUI** et Monsieur **RENAUD**.*

15h00 – 15h10 :

Questions – réponses

15h10 – 15h20 :

Pause

15h20 – 16h00 :

*La loi du 5 juillet 1985 et la législation subséquente en matière d'accident de la voie publique, par Maître Camille **BEN DAOUD**, avocat.*

16h30 – 17h30 :

Table ronde avec l'ensemble des intervenants :

L'expertise en matière d'accident de la voie publique et l'intérêt d'un collège d'experts dans l'imputabilité des séquelles humaines à partir d'un cas concret d'accident de la voie publique

17h30 – 18h00 :

Distribution des QCM

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques et cas pratiques
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée